

VILLE DE MARNAY

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2009

Sous la présidence de M Vincent Ballot

13 conseillers présents :

Mmes Monique Bonnet ; Laurence Bouchasson et Bernadette Madiot .
MM Jean-Louis Fassenet ; Bernard Girard ; Bernard Morche ; Christian Martin ; Yves Mouchot ; Serge Mandret ; Mickaël Rietmann ; Jean-Marc Starke ; Rémi Viey.

Pouvoirs : Michaël Rietmann pour Pascal Thielley.

Absent : Claire Da Silva.

Secrétaire de séance : Jean-Louis Fassenet.

Ordre du jour :

1. Election d'un 4^{ème} adjoint.
2. Attribution des travaux « Aménagements urbains rue Conscience et place de Bauffremont. »
3. Déclaration d'utilité publique pour la construction de la station d'épuration.
4. Retrait des communes de Bay, Hugier et Sornay.
5. Pass foncier.
6. Questions diverses.

M. le Maire ouvre la séance à 20 h.

Il soumet à l'approbation des conseillers municipaux le compte rendu du dernier conseil municipal.

Aucune remarque n'a été faite.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

1. Election d'un 4^{ème} adjoint

Suite à la démission de Christian Martin, le poste d'un adjoint est resté vacant.

Trois conseillers municipaux occupent des postes d'adjoint et un conseiller municipal dispose d'une délégation.

M. le Maire propose la création d'un poste de 4^{ème} adjoint.

Approuvé à l'unanimité.

Yves Mouchot se porte candidat à ce poste.

13 suffrages sont exprimés : 12 voix pour et 1 bulletin blanc. Yves Mouchot est élu.

Il s'occupera de la voirie, des bâtiments communaux, de la liaison avec le secrétariat de mairie.

Indemnité du maire et des adjoints.

M. le Maire propose de fixer les indemnités de fonction de maire et des adjoints, à compter du 1^{er} janvier 2010, date d'entrée en fonction du nouvel adjoint.

M. le Maire propose une baisse de son indemnité de 200 € par mois ainsi qu'une équité de traitement des adjoints.

Le maire percevra comme précédemment 43 % de l'indice brut majoré, les adjoints 7,2 % de l'indice brut majoré et le conseiller ayant une délégation 4,5 % de l'indice brut.

Approuvé à l'unanimité.

2. Attribution des travaux « Aménagements urbains rue Conscience et place de Bauffremont. »

M. le Maire présente au conseil le rapport d'analyses des offres rédigé par les architectes Yolande Guyoton-Hessou et Anne-Claude Choley-Fellmann concernant les travaux d'aménagement des espaces publics – Rue Conscience et place Bauffremont.

Le marché est réparti en deux lots. Trois critères de sélection ont été établis pour sélectionner l'entreprise remportant le marché (Valeur technique, prix et délai).

Lot n°1 : Terrassement, revêtements, plantations, réseaux divers

Le groupement SAS ALBIZZIA/BONNEFOY est retenu pour la réalisation de ces travaux : montant 187 819,34 € HT.

Lot n°2 : Electricité

L'entreprise VOIRIN-DENOIX est retenue pour la réalisation de ces travaux : montant 12 331,50 € HT.

Coût total des travaux : 200 150,84 € HT.

Ces deux offres sont économiquement les plus avantageuses.

Le conseil autorise le Maire à signer les marchés y afférents et tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

La commune tentera d'obtenir une subvention supplémentaire accordée par le fond FISAC (aide aux commerces) dans le cadre de l'amélioration de l'accessibilité aux commerces.

Deux options devront être étudiées lors de ces travaux : la dissimulation des poubelles et le remplacement des arbres à l'entrée du château.

Approuvé à l'unanimité.

3. Déclaration d'utilité publique pour construire la station d'épuration

M. le Maire expose à l'assemblée que les négociations amiables sur l'achat d'un terrain ZK52 pour la construction de la station d'épuration n'ayant pu aboutir, il y a lieu de recourir à une procédure d'expropriation.

A cette fin, M. le Maire expose au conseil municipal le dossier d'enquête préalable.

Le conseil doit autoriser le Maire à poursuivre la déclaration d'utilité publique du projet et à l'acquisition du terrain par voie d'expropriation.

Approuvé à l'unanimité

4. Retrait des communes de Bay, Hugier, et Sornay du SIVU "Marcel Aymé"

Les communes de Sornay, Bay et Hugier envisagent la construction d'un pôle écoles maternelle-primaire à l'horizon 2011.

Ces communes demandent à sortir du SIVU Marcel Aymé à compter du 10 juillet 2011. Leurs conseils municipaux ont délibéré dans ce sens.

L'assemblée doit approuver le retrait de ces communes du syndicat.

Approuvé à l'unanimité

5. Pass foncier

Suite à une demande de la société Capelli pour la construction de 8 parcelles aux Tilleuls, en vue d'une relance de l'habitat, elle demande une aide de Pass foncier à la commune de l'ordre de 1 500 € à 2 000 €.

Après délibération, 4 lots sur 8 ont été retenus.

Approuvé à l'unanimité

6. Questions diverses

➤ Ouverture d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe.

Suite à l'obtention d'un concours, il est demandé de procéder à l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe.

Approuvé à l'unanimité

➤ Pôle éducatif.

Le marché de conduite d'opération pour la construction d'une école maternelle et d'un périscolaire confié à la DDEA ne pourra être honoré. La DDEA met fin à ses missions d'ingénierie publique. M. le Maire propose l'annulation du marché.

Approuvé à l'unanimité

➤ Nom des rues.

Les rues Fernand Perrot et Paul Robinet sont intégrées à la voirie comme rues communales.

Approuvé à l'unanimité

➤ Nom sur Monument aux Morts.

Une demande d'un descendant de Mr Déprez Jean Claude Roger Léon Théodore décédé en 1960 au cours de la guerre d'Algérie a été formulée pour que celui-ci soit inscrit sur le Monument aux Morts.

Approuvé à l'unanimité

➤ Changement de secrétaire au SIVU "Marcel Aymé".

Le conseil municipal autorise la signature d'une convention entre la mairie de Marnay et le SIVU pour la mise à disposition d'un adjoint administratif et le paiement des heures de secrétariat. Ces heures sont annualisées à raison de 2,15 heures par semaine

Approuvé à l'unanimité

➤ Subvention.

Une subvention de fonctionnement de 714 euros sera attribuée aux archers du Val de l'Ognon. Elle remplace la subvention de 639 € demandée en début d'année. Elle a été augmentée suite à la location du gymnase des Carmes par cette association pour l'année 2009.

Approuvé à l'unanimité

➤ Renouvellement ligne de crédit.

Pour un montant maximum de 300 000 € par an, le projet de contrat de DEXIA CLF banque est toujours intéressant.

Le conseil autorise le Maire à signer un contrat d'ouverture de crédit avec DEXIA, de procéder aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues.

Approuvé à l'unanimité

➤ Ecole départementale de musique.

Le coût de l'école de musique qui concerne environ 24 élèves est très élevé et entièrement financé par la Mairie de Marnay. La commune de Marnay, adhérente de l'école départementale de musique, participe financièrement à cette école en fonction du nombre d'élèves inscrits. Dorénavant, seuls des élèves issus de Marnay, seront pris en compte dans ce calcul.

Le conseil municipal doit délibérer pour que les enfants des communes environnantes qui s'inscriront à l'harmonie de Marnay aient droit à une remise de 50 % sur leur cotisation à l'école départementale de musique.

Approuvé à l'unanimité

➤ Demande de mise en place du chapiteau au mois de juin.

Le conseil municipal souhaite maintenir la location d'une structure bâchée pour le mois de juin au profit des associations. Cette location représente une somme de 7.000 €.

Approuvé à l'unanimité

➤ CAE passerelle.

Le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi passerelle propose à des jeunes de 16 à 25 ans révolus rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi d'acquérir une première expérience professionnelle.

L'objectif est qu'à l'issue du contrat d'une durée d'un an dans une collectivité territoriale, le jeune puisse trouver du travail dans le secteur marchand.

Ce contrat est proposé sur une base de 20 h minimum à 23 h maximum par semaine pour que la collectivité puisse recevoir une aide mensuelle de l'Etat à hauteur de 90 % du SMIC horaire brut.

Deux CAE ont été retenus par la commune : un pour la voirie et un pour les écoles.

➤ Syndicat Basse Vallée de l'Ognon.

Suite à une réunion du syndicat B.V.O, Christian Martin annonce la mise en place d'un poste de pêche pour handicapés à Marnay. Le lieu doit être défini en relation avec l'association de pêche.

Un devis pour le changement des vannes automatiques du barrage a été demandé.

Il est possible que les statuts du syndicat soient modifiés afin que les communes participent au financement au mètre linéaire de berges.

➤ Vœux de la Municipalité.

Ils auront lieu le vendredi 8 janvier à 19h30, salle culturelle A. Frank.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.